

	Évaluation menée sur le terrain	
	Évaluation menée auprès d'informateurs clés par téléphone	

Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains de populations. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés ou des observations directes. Ce tableau de bord présente des informations sur deux mouvements de personnes survenus le 28 janvier 2021 dans deux sites de la province du Lac.

RÉSUMÉ DE L'ALERTE

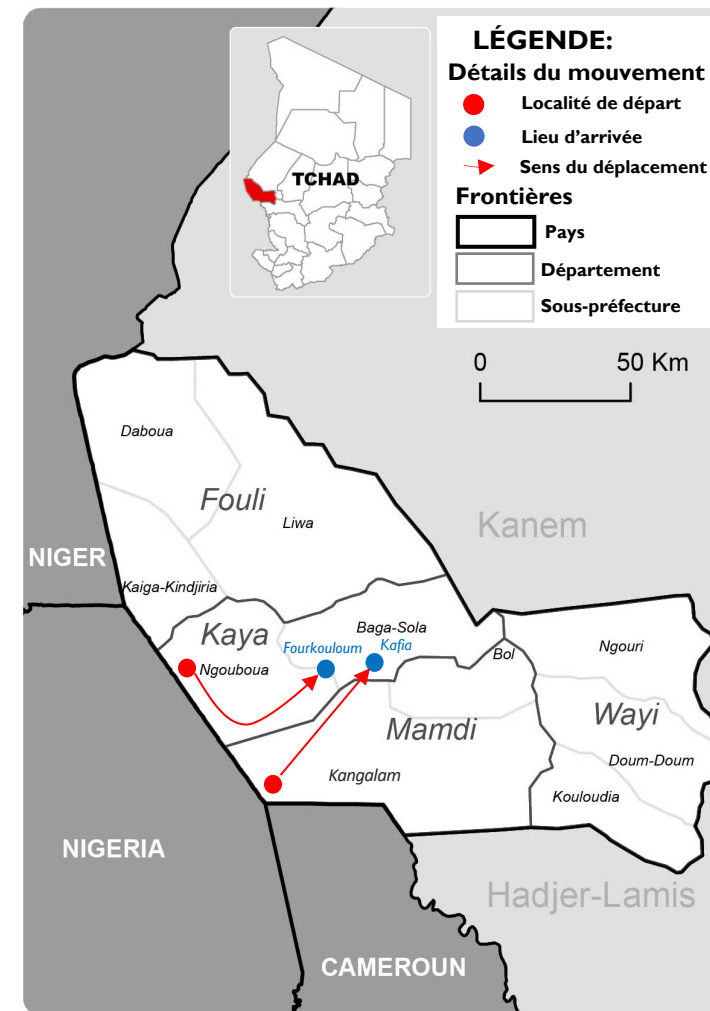
 **POPULATION DÉPLACÉE : 1 703 Personnes Déplacées Internes, 350 Ménages (estimations)**

Le 28 janvier 2021:

- En raison de l'insécurité croissante dans la province du Lac et du manque d'assistance humanitaire, 300 ménages (1 500 individus) ont quitté de manière préventive le site de **Kaya I** (sous-préfecture de **Ngouboua**, département de **Kaya**) pour se réfugier dans le site de **Fourkouloum**, situé au sein de la même sous-préfecture.
- Suite à une **attaque armée** survenue le 28 janvier 2021, 50 ménages (203 individus) ont quitté le village de **Diguindom** situé dans les îles du lac Tchad (sous-préfecture de **Kangalam**, département de **Mamdi**) pour se réfugier dans le site de **Kafia**, situé sur la terre ferme (sous-préfecture de **Baga-Sola**, département de **Kaya**).

DATE DES MOUVEMENTS	POPULATION DÉPLACÉE	SOUS-PRÉFECTURE D'ACCUEIL	LIEU D'ACCUEIL	CAUSE DU MOUVEMENT	MODE DE TRANSPORT	BESOINS PRIORITAIRES		
28/01/2021	300 ménages, 1 500 individus	Ngouboua	Site de Fourkouloum	Mouvement préventif	À pied et à dos d'animal			
	50 ménages, 203 individus	Baga-Sola	Site de Kafia	Attaque armée	À pied et en piroque			

Dates de collecte : 3 et 5 février 2021
 Nombre de lieux évalués : 2



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.